

5 points clés sur le mal-être des jeunes en France en 2022

1. Les tentatives de suicide ont augmenté ces deux dernières années,
2. Le suicide est la deuxième cause de décès chez les 15-24 ans, après les accidents de la circulation et représente 16 % des décès dans cette tranche d'âge,
3. Diverses enquêtes montrent que chez les jeunes de 13 à 21 ans - 250 000 - ont déclaré avoir déjà fait une tentative de suicide ayant entraîné une hospitalisation,
4. Dans les cabinets de tous les psychothérapeutes prenant en charge les jeunes, ces derniers évoquent des angoisses de mort, la peur de la maladie, des sensations de vide et un horizon en impasse,
5. L'actualité nous démontre que nombre de jeunes ont de grandes difficultés à se projeter vers l'avenir. Le propre de l'adolescence, c'est de pouvoir explorer un ailleurs, or aujourd'hui celui-ci est extrêmement hypothétique.

Fonctionnement du dispositif laVita, actif sur toute la France

Quels sont les bénéficiaires du dispositif laVita ?

- Tout jeune âgé de 13 à 25 ans en mal-être qui effectue lui-même une demande de psychothérapie ou qui est orienté vers le dispositif par un proche de confiance, via un formulaire en ligne,
- Selon la demande, le jeune est orienté vers un psychologue ou un psychiatre de proximité en moins de 72 heures (les Centres Médico-Psychologique saturés de demandes, ont des délais d'attente dépassant une année),
- Un suivi psychologique de 20 consultations gratuites est proposé au jeune ; l'association laVita règle les honoraires des thérapeutes,
- Depuis 2017, le dispositif laVita a assuré un suivi psychothérapeutique pour plus de 600 jeunes, soit près de 11 000 consultations.

Maintenir le contact

Tout être humain est d'abord un être social ; s'il est privé d'interactions familiales et amicales, son psychisme se détériore et amoindrit ses capacités. Lorsqu'un jeune est enfermé dans un présent qui chaque jour paraît un peu plus incertain et absurde, sans perspectives, il désespère et rétrécit son champ d'investigation de la réalité. La détresse psychologique d'un jeune impacte toute sa famille.

Une psychothérapie peut sauver une vie, grâce au maintien de la relation

Se confier à un psychothérapeute en toute confidentialité, revitalise. La psychothérapie aide à structurer la pensée et à poser des mots sur ses maux.

Les partenariats indispensables du dispositif laVita

laVita favorise et propose des alliances et un maillage thérapeutiques avec les professionnels des secteurs sociaux, missions locales, lieux d'accueil et d'orientation pour jeunes femmes battues / maltraitées,, foyers de jeunes filles et de travailleurs, afin de participer aux parcours de soins indispensables à une réinsertion. Un partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil existe depuis plus de deux ans.

Qui peut orienter vers le dispositif laVita ?

Un proche, un médecin généraliste, un médecin du travail, une infirmière, une assistante sociale, un travailleur social, un enseignant, un psychologue, un psychiatre, les services publics (CMP/CMPP), services des urgences, lieux d'écoute et d'orientation, le 3114, la ligne Nightline, la Fondation Fonda Mentale).

L'orienteur renseigne le formulaire en ligne dédié

En moins de 72 heures, le jeune est orienté vers un psychologue de proximité recommandé par les experts de laVita. Un suivi psychologique adapté est engagé dans le cadre de consultations en cabinet libéral.

Soutien psychologique des parents

En accord avec le jeune, ses parents peuvent eux-mêmes bénéficier d'un soutien psychologique ponctuel si nécessaire.

Évaluation

Afin de ne pas passer à côté d'une pathologie mentale, des auto-questionnaires sont effectués par le psychologue référent dès le début du suivi.

Alliance thérapeutique avec le médecin généraliste

Il est recommandé pour chaque jeune pris en charge par le dispositif, de bénéficier d'un examen médical effectué par un médecin généraliste.

laVita

SUPERVISEURS DU DISPOSITIF :

Pr Antoine GUEDENEY
Pr Antoine LAZARUS
Guy BENAMOZIG

LES EXPERTS CONSULTÉS

MEDECINS GENERALISTE ET PSYCHIATRES : Dr Samuel CARD, Dr Walid CHOUCHA, Dr Olivier de la DOUCETTE, Dr Jean-Michel DELAROCHE, Dr Nora HAMDANI, Dr Marc HAYAT, Dr Hervé HUBERT, Dr Louis HUARD, Dr Philippe GUILLLOU, Dr Éric GIRARD, Dr Nadia MAROUZ, Dr Didier PONS, Dr Manuel RUBIO, Dr Frédéric SLAMA, Dr Sylvie VIAUX

PSYCHOLOGUES : Marie-Frédérique BACQUE, Jean-Marc BARDINI, Mickael BENYAMIN, Catherine BOLZE, Roseline BUEDER,, Flamme de BONVOISIN, Axel de QUEYLAR, David DUPUY, Virginie CZERNECKI, Olivier DOUVILLE, Florent GATHERIAS, Marion GOBERVILLE, Florian HOUSIER, Sabrina PHILIPPE

CONSULTANTS PERMANENTS : Michel BARTH, Hervé BORENSZTEJN, Catherine DOLTO, Xavier EMMANUELLI, Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Lorena SANDERS

MEMBRES DU CA : Alain ARNAUD, Monique BONNET-BELFAIS, Henriette CAUX, Jean-Jacques CEDOLIN, Philippe CLERY-MELIN, Christophe DESPREZ, Olivier DOUVILLE, Laurence ESTERMANN, Frédéric FAURE, Robert FOHR, Thierry FARDEAU, Antoine GUEDENEY, Florence JULIENNE THOMAS, François LAGRANGE, Nadine MORINEAU, Catherine PICARD, Elisabeth ROYER, Manuel YALMAN



laVita | Association loi 1901 d'intérêt général
| 3 rue Charles Baudelaire 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 53 53 | Email :
info@lavita.paris | Site web :
www.lavita.paris

